

DEPARTEMENT DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

ARRONDISSEMENT DE SAINT-NAZAIRE



## DÉLIBÉRATION N°2024-011 - ADOPTION D'UN VŒU DE SOUTIEN AUX AGRICULTEURS

Le 1<sup>er</sup> février 2024, à dix-huit heures quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Pont-Château, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Pont-Château/Saint-Gildas-des-Bois, en session ordinaire, sous la présidence de Mme Danielle CORNET, Maire.

Convocation : le jeudi 26 janvier 2024

Nombre de membres :

En exercice	33
Convoqués	33
Présents	23
Excusés	10

**Présents :**

Mme Danielle CORNET - M. Stéphane POILVÉ - Mme Sylvie MORAND - Mme Sylvie FUSELLIER - M. Philippe ROUAUD  
Mme Hélène MAVÉRAUD - M. Stéphane MÉREL - Mme Muriel MAHÉ - M. Armel MOYON - M. Paul LONGATTE  
M. Christian BURLLOT - M. Jean-François GAUTIER - Mme Valérie ROSE - M. Sébastien SOURGET - Mme Magali ANDRZEJEWSKI  
M. Raphaël CONDÉ JIMENEZ - M. Régis GANDON - Mme Souad TERRASSIN - M. Sébastien COIRRE - Mme Lætitia GUTH  
Mme Margareth SAMSON - Mme Sabrina DUVAL - M. André THIBAudeau

**Excusés :**

Mme Eliane RENAUT (pouvoir à M. Stéphane MÉREL)  
Mme Françoise CRAND (pouvoir à Mme Sylvie MORAND)  
M. Gabriel DUVAL (pouvoir à M. Christian BURLLOT)  
Mme Caroline SOUFFLET (pouvoir à Mme Hélène MAVÉRAUD)  
Mme Christel NORMAND (pouvoir à Mme Danielle CORNET)  
Mme Nadège BLANCHARD (pouvoir à Mme Muriel MAHÉ)  
M. Brice CLOUET (pouvoir à M. Armel MOYON)  
M. Erwan TANNNEAU (pouvoir à M. Stéphane POILVÉ)  
M. Jonathan HERVÉ (pouvoir à M. Philippe ROUAUD)  
Mme Maddy SAVALLE (pouvoir à Mme Magali ANDRZEJEWSKI)

**Secrétaire de séance :**

Mme Sabrina DUVAL

**Rapporteur :**

Mme Danielle CORNET, Maire

Les membres du Conseil municipal expriment leur soutien aux agriculteurs, acteurs économiques et du développement rural présents sur nos territoires ruraux.

Acteurs incontournables du plan alimentaire de territoire, c'est en concertation que nous travaillons avec eux sur ces enjeux, en facilitateur chaque fois que possible, pour leur permettre d'exercer dans les meilleures conditions possibles.

Le partage de la valeur, de la production à la distribution, doit être équitable entre les acteurs pour permettre à chacun d'être rétribué au juste prix.

L'organisation à l'échelle européenne du développement de l'agriculture doit permettre une cohérence dans les orientations afin que les uns ne subissent pas le contrecoup de mesures prises par ailleurs.

## **DÉLIBÉRÉ**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > D'adopter le vœu exprimé par Mme le Maire, affirmant le soutien de la ville de Pont-Château aux agriculteurs.

Pour extrait conforme au registre,  
A Pont-Château, le 2 février 2024

Le secrétaire de séance,  
Sabrina DUVAL



Le Maire,  
Danielle CORNET



Prénom - Nom de l'auteur : Danielle CORNET  
Qualité de l'auteur : Maire

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu :

- De la transmission au contrôle de légalité le : .....5/02/2024.....
- De la publication ou notification le : .....5/02/2024.....

*Le présent document peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale (6 allée de l'île Gloriette - C.S 24111-44041 NANTES CEDEX) ou par le biais de l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible à partir du site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). Un recours gracieux pourra préalablement être réalisé dans le même délai auprès de la Mairie, place Dominique David, 44160 Pont-Château.*